

Selon le Tribunal fédéral, les parents ne doivent plus participer financièrement aux sorties scolaires et aux camps de ski

Les cantons pestent contre les juges

« PHILIPPE BOEGLIN

Education » A priori, le Tribunal fédéral (TF) a fait une fleur aux parents le 7 décembre dernier: dans un arrêt prononcé suite à un recours venu de Thurgovie, les juges ont imposé la gratuité de l'enseignement obligatoire... et donc de ses activités extra-muros, comme les courses d'école, sorties culturelles ou camps de ski. Pas question de continuer à en facturer une partie aux géniteurs, à l'exception de certains frais de repas. Voici, en soi, plutôt une bonne nouvelle pour les parents.

Mais sur le terrain, la mise en œuvre n'a rien d'une sinécure. Plusieurs cantons pestent, affirmant que la décision judiciaire met en péril l'existence des excursions scolaires. En effet, nombre de cantons sollicitent une participation financière des parents. Or, vu que ces derniers ne sont plus tenus de payer, les frais retombent sur les collectivités publiques, le plus souvent sur les communes. Cela ne fait pas plaisir à tout le monde.

16

En francs, le montant maximum demandé aux parents lucernois pour une journée de camp



Les joies du camp de ski pourraient bien être condamnées par un arrêt récent du Tribunal fédéral. DR

«Incompréhension»

Les réactions fusent. Contacté, le Département de la formation du Valais tient «à dire son incompréhension totale face à cette décision du Tribunal fédéral». En Thurgovie, canton où l'affaire a démarré, la ministre de l'Instruction publique, Monika Knill, a dit de l'arrêt du TF qu'il «tuait les camps». Et, pour l'heure, les cantons s'attellent à maintenir les activités déjà organisées.

Dans le canton de Fribourg (nos éditions du 31 janvier et du 20 février), l'Association des communes, en collaboration avec la Direction de l'Instruction publique, de la culture et du sport (DICS), a concocté un

modèle de lettre. Celle-ci peut être envoyée par les municipalités aux parents. But: exposer la situation nouvelle et demander une aide financière aux géniteurs pour les activités déjà réservées, comme les camps de ski. «C'est un appel à la bonne volonté des parents», écrivait la DICS dans un communiqué daté du 19 février.

Pas de retour en arrière

En terre vaudoise, pour l'instant, «rien ne change. Les camps organisés pour cet hiver l'ont été avant que l'arrêt du TF ne soit rendu public. En toute bonne foi, il est difficile de revenir sur des montages financiers – location de chalet, achat d'abonnements de ski, réserva-

tions de car, etc. – qui ont fait l'objet d'une facturation aux parents», explique François Modoux, délégué à la communication au Département de la formation.

Le Valais procède de manière similaire: «Evidemment, nous poursuivons normalement les activités hors grille horaire. Elles sont une partie importante du cursus de formation», martèle Murielle Evéquo, chargée de communication.

Outre-Sarine, Lucerne a par contre pris des mesures et notamment diminué par deux (de 30 à 16 francs maximum) le montant exigible pour une journée de camp. Mais, qu'ils le veuillent ou non, les cantons et communes n'ont pas le choix: il



«Cet arrêt du Tribunal fédéral tue les camps de ski»

Monika Knill

leur faudra se plier au verdict de l'instance juridique suprême. L'heure est donc à la recherche de solutions et aux tables rondes.

Loi scolaire à modifier

A Fribourg, le canton et l'Association des communes planchent sur une modification de la loi scolaire et des solutions de financement. Le Grand Conseil a d'ailleurs demandé au gouvernement de mettre en place une aide financière. En Valais, un groupe de travail livrera des recommandations «dans les meilleurs délais, probablement avant l'été», annonce Murielle Evéquo.

Pour sa part, Vaud est intervenu auprès de la Conférence

des directeurs cantonaux de l'Instruction publique (CDIP), l'instance intercantonale. Le secrétariat général de la CDIP «a reçu le mandat» d'évaluer l'impact de la nouvelle jurisprudence, afin de «proposer une coordination des réponses cantonales».

L'affaire rebondit également au Parlement fédéral. Deux PDC fribourgeois, le conseiller aux Etats Beat Vonlanthen et la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach, ont chacun déposé une interpellation. Ils demandent notamment au Conseil fédéral si la Confédération pourrait accroître son soutien là où la législation le permet. »

AVEC ARIANE GIGON